

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Affaire suivie par : Jean-Michel Develotte
Tél : 03 87 3 4 83 31
E-mail : jean-michel.develotte@moselle.gouv.fr

Metz, le15/07/2021

La responsable de l'Unité Police de l'Eau,

à

**Monsieur le Maire
Mairie de Zarbeling
12, rue Principale
57340 Zarbeling**

OBJET : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la réouverture d'un chenal préférentiel d'écoulement au sein du lit mineur du ruisseau de Zarbeling.

N°57-2021-00342 - Accord immédiat

RÉF. : Y\Dossiers instruits_en cours\Tx sur cours d'eau\Ruisseau de Zarbeling\Zarbeling

P.J. : 1

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

✓ **Réouverture d'un chenal préférentiel d'écoulement au sein du lit mineur du ruisseau de Zarbeling.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 13 juillet 2021
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2021-00342
- Dossier réalisé par : Syndicat Mixte de la Seille Amont

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Zarbeling où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline Dellinger

Copie :

-OFB

-Syndicat mixte de la Seille Amont